



TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

à Bourges du 19/01/2026 au 22/01/2027

Financé par OPCO



Alternance

CFA AFPA Entreprises Centre-Val de Loire

Orléans

Tél : 09 72 72 39 36

Mail : conseilformation18@afpa.fr

Mail contact: christelle.landon@afpa.fr

[En savoir plus sur la formation](#)

CONDITIONS D'ADMISSION

Pré-requis :

Pour une bonne adaptation en formation, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter.

Niveau de sortie :

Niveau 3 (CAP, BEP)

Contenu et programme

Objectifs :

- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires

d'un bâtiment

Programme :

1. Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements et des revêtements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

2. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation monophasée d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation électrique et des équipements électriques d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation électrique et des équipements électriques d'un bâtiment

3. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante de l'installation sanitaire d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

L'ensemble des blocs de compétences permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP) d'agent de maintenance des bâtiments.

Ces qualifications partielles sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs blocs de compétences :

CCP/ bloc de compétences : Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment = module 1

CCP/ bloc de compétences : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment = module 2

CCP/ bloc de compétences : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment = module 3

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

Durée en centre :

455

Durée en entreprise :

1225

LES AUTRES SESSIONS

**Adresse**[Bourges \(18\)](#)**Date de sessions**

du 19/01/2026 au
22/01/2027

Publics

Public dans le cadre du contrat
d'apprentissage

Financeurs

OPCO

Informations pratiques

Organisme responsable :

[AFPA de Bourges](#) - Orléans

Publics :

- Demandeur d'emploi plus de 26 ans - 12 places

Financement :

- Contrat de professionnalisation

Contact :

LANDON Christelle 06 15 60 41 11

Numéro de session : 513817S / Référence GIP : 2468902F

Mise à jour le 26/06/2025